



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 DECEMBRE 2009

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 1<sup>er</sup> décembre 2009

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 14 décembre 2009

PERSONNELS MIS A DISPOSITION A  
COMPTER DU 1ER JANVIER 2010 -  
CONVENTION VILLE DE NIORT /  
COMITE D'ACTIVITES SOCIALES ET  
CULTURELLES (CASC)

**Présidente :**

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

***Conseillers :***

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Michel PAILLEY - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Guillaume JUIN - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN -

**Secrétaire de séance :** M. Frank MICHEL -

**Excusés avant donné pouvoir :**

- Jérôme BALOGÉ donne pouvoir à Bernard BARE
- Françoise BILLY donne pouvoir à Annie COUTUREAU
- Emmanuelle PARENT donne pouvoir à Frédéric GIRAUD
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Michel PAILLEY

**DIRECTION RESSOURCES  
HUMAINES**

**PERSONNELS MIS A DISPOSITION A COMPTE DU 1ER  
JANVIER 2010 - CONVENTION VILLE DE NIORT /  
COMITE D'ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES  
(CASC)**

Monsieur Jean-Louis SIMON Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Afin d'assurer ses missions, notamment celles dévolues au secrétariat et à l'accueil des adhérents, le Comité d'Activités Sociales et Culturelles « (CASC, ex-Comité des oeuvres sociales), doit disposer de personnels.

Pour ce faire, et conformément aux articles 61 et 61-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, et par conventions successives, la Ville de Niort a mis à disposition du COS quatre de ses agents de catégorie C.

En effet, un fonctionnaire territorial peut, avec son accord, être mis à disposition d'un organisme contribuant à la mise en œuvre d'une politique de l'Etat, des collectivités territoriales ou de leurs établissements publics, pour l'exercice des seules missions de service public confiées à ces organismes.

La dernière convention de mise à disposition arrivera à échéance le 31 décembre 2009. Aussi, afin de permettre au CASC de poursuivre ses missions, il est proposé une nouvelle convention, pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver la convention de mise à disposition de quatre agents de catégorie C auprès du Comité d'activités sociales et culturelles pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2012 ;
- Autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué, à la signer.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

**Signé**

**Jean-Louis SIMON**